

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/11/2021

1 Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 01/01/2020 et 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de droit commun de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :

- L'évaluation définitive concernant « le transfert de la compétence Enfance Jeunesse par les communes du syndicat d'Aod Ar Brug»,
- L'évaluation définitive concernant le transfert de la compétence voirie exercée par les syndicats de voirie.

Il autorise aussi Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

2 Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 01/01/2020 et 2021 – Partie dérogatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 septembre 2021 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur

O La gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Il a approuvé le montant des attributions de compensations définitives pour les années 2020 et 2021 calculées en tenant compte du rapport du 20 septembre 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et a autorisé Madame Le Maire à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

3 Remplacement de la borne incendie située Chemin de Kerniet.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, ont décidé à l'unanimité des membres présents de valider le devis de la SAUR relatif au remplacement d'une borne incendie défectueuse et à l'installation d'une nouvelle borne installée chemin de Kerniet.

SAUR service travaux
ZA Sequer nevez
Rue Teilhard de Chardin
29 120 PONT LABBE

Montant total H.T : 2 303.08 €
T.V.A 20%: 460.62 €
Montant T.T.C : 2 763.70 €

4 Vente d'un bien communal : maison Corvez au n°29 rue Beaumanoir

Madame le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'un acquéreur a été trouvé pour la maison Corvez située au n°29 rue Beaumanoir en centre bourg cadastrée section AB n°144 pour une surface de 62 ca. Le montant de la vente s'élève à 25 000.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont autorisé, à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire à signer tout document relatif à cette vente présenté par Maître Anne FERCOQ-LE GUEN, notaire associé de l'Office Notarial de PLOUARET (Côtes d'Armor).

5 Aménagement des combles en archives et aménagement d'une salle de réunion au premier étage/devis complémentaire pour la consolidation de la toiture.

Au cours de l'avancée du chantier, il est apparu nécessaire et important de réaliser des travaux de consolidation de la toiture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité des membres présents, de valider le devis complémentaire présenté par l'entreprise Motreff Guy située Z.A de Buhulien 22 300 Lannion suivant :

Devis n° 2382 en date du 27/10/2021

- Réalisation de pieds-droits en lisse 145X36 SDN traité classe 2
- Réalisation de jambes de force en 145X36 SDN traité classe 2

Montant total H.T : 1 291.50 €

T.V.A 20%: 258.30 €

Montant T.T.C : 1 549.80 €

Fait à Trémel, le 10/11/2021

Le Maire, Cécile AURIAC.

